dans lequel se trouvent les tabellions ruraux les empêche de se tenir au courant de la mécanique moderne. Quand même ils voudraient faire disparaître ces vieux usages, il y a pour eux un obstacle que l'on ne rencontre pas dans les villes. Dans les centres où l'instruction est supposée moins répandue, il faut sans doute frapper les imaginations. Je demande pardon à mes confrères de dévoiler les secrets du métier, mais il y a, il faut dans ces endroits heureux un peu de charlatanisme. Le médecin qui n'aurait pas de pilon ni de mortier serait-il un vrai médecin branché ? Qu'adviendrait-il du notaire rural s'il lui fallait dresser un acte comme on écrit une lettre ? C'est pour sauver ses honoraires, qu'il écrira parfois deux pages là où il n'en faut qu'une. Les formules fossiles sont pour lui, ce qu'est la boulette de farine inoffensive que donne le médecin au malade imaginaire. Quelle clientèle se ferait un disciple d'Esculape s'il soignait ses patients campagnards avec des prescriptions hygiéniques ! Ce que Jean-Baptiste paye dans un compte de médecin, ce sont les poudres et les pilules. De même, on juge la valeur d'un acte à sa longueur. Donnez bonne mesure, notaire, on vient vous voir souvent. Combien de fois, hélas ! de pauvres malheureux, surtout depuis les lois d'enregistrement, de crainte d'allonger les actes et par raison d'économie, cachent quelques-unes des conventions qu'ils arrêtent entre eux verbalement ? Dans ces occurrences où sont en jeu parfois les plus graves intérêts de la famille et de la propriété, on considère bien souvent l'intervention du notaire comme une imposition pénible. Vous connaissez l'histoire de cet Harpagon qui écrivait à la fin de son testament : On ne fera pas faire la copie par le notaire X.....il est trop cher.

De même qu'autrefois on bourrait de latin les pièces du palais et les sermons, pour imposer respect au vulgaire, le notaire se croit encore obligé d'user de mots étranges pour donner un certain cachet de dignité aux documents qu'il rédige.

Quand on se moque parfois des formes bizarres employées par un notaire, si l'on savait quel tourment il lui a fallu subir pour en arriver à cette rédaction, on serait peut-être plus disposé à lui pardonner. Ce sont les volontés des parties qu'il doit suivre et non les siennes. S'il allait employer un style trop relevé, des expressions que seuls les gens de loi connaissent, le client toujours méfiant ne manquerait pas de le lui faire remarquer, puisque c'est lui qui paye.

Voici une anecdote qui peint assez bien la situation du notaire dans un grand nombre de cas.